

#86

FÉVRIER 2024

# La Lettre DU CONSEIL D'ORIENTATION



LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE



*Les 19 et 20 janvier 2024 à Paris*

## L'ESSENTIEL À RETENIR :

**UNE RÉORGANISATION** pour mieux encadrer les activités liées à la vie des maisons du Tour de France.

**LES AXES PRIORITAIRES DÉCLINÉS** en stratégies régionales.

**DES EXPÉRIMENTATIONS ENGAGÉES** dans les provinces et les corps de métiers.

**LA LISTE DES PROPOSITIONS D'ASSISES ARRÊTÉE.**

## MESDAMES, MESSIEURS, NOTRE MÈRE, CHERS COMPAGNONS,

Je veux tout d'abord vous exprimer mes meilleurs vœux pour cette année 2024, que je nous souhaite riche et constructive.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une parfaite santé, mais surtout 366 jours emplis de joies, de moments conviviaux et de projets réussis, qu'ils soient personnels ou professionnels, pour vous et vos proches.

Alors que se profile - paraît-il - quelques nuages sombres en matière d'activité économique dans notre pays, je veux placer ce premier Conseil d'orientation de l'année sous le signe de la confiance, du dialogue et de l'audace.

Parce que nous composons tous ensemble - élus, salariés et bénévoles - notre force, nous mobiliserons nos énergies pour mener réflexions, expérimentations et évolutions dans le but de mieux convaincre la jeunesse de vivre un compagnonnage riche et réussi dans nos métiers.

Sachez que je mesure votre envie de bien faire et les efforts que vous avez déjà mobilisés. J'entends, sans être vraiment surpris, ici les résistances ou là, plus simplement, les minimisations de la problématique soulevée par la raréfaction de nos Réceptions. Persistons pour convaincre jeunes et sédentaires qu'il est nécessaire d'opérer maintenant un réel sursaut. Nous portons la responsabilité de ce que sera le compagnonnage de demain et d'une partie du maintien des savoir-faire indispensables aux entreprises.

Ces prochains mois, il ne s'agira pas que de réfléchir sous l'angle seul du métier, mais de bien couvrir tout ce qui nous caractérise : des femmes et des hommes ouverts aux autres pour mieux se comprendre et faire avenir commun.

Côté devenir des métiers, nous devons rapidement stimuler la capacité des jeunes à s'adapter à des évolutions que nous savons déjà imminentes et ou inexorables.

Les évolutions à venir sont préoccupantes ou gigantesques : bientôt dans tous nos métiers, l'intelligence artificielle formalisera nos comptes-rendus, ordonnancera nos flux logistiques, bouleversera les métiers en bureaux d'études, calepinera pour nous, proposera des scénarios de faisabilités et plus encore...

Comme par le passé, loin d'affaiblir les métiers, ces évolutions vont les régénérer, leur donner de nouvelles dimensions.

Sachons anticiper et préparer les hommes et les femmes de métier à des besoins plus importants et très exigeants en termes d'adaptabilité.

Notre mission de « passeurs » est bien là : préparer une jeunesse nombreuse afin que, demain, les entreprises ne soient pas limitées ou captives des évolutions technologiques. Il faudra non seulement toujours former aux gestes, mais tout autant à l'observation et la capacité à s'adapter rapidement.

Parce que tout se joue sur le moyen et le long terme, nous devons dès à présent être bien plus audacieux : poursuivre notre mission en opérant de profonds changements dans notre manière de convaincre une plus grande proportion des jeunes de l'intérêt de voyager et se former à nos côtés durablement.

Malgré nos efforts en provinces et dans les métiers, nous stagnons en termes d'Adoptions : depuis septembre dernier, 86 jeunes ont été adoptés, pour 81 sur la même période en janvier 2023. Sans leur donner une trop grande importance à ce stade de l'année, les chiffres sont là et ils sont têtus. Nous ne parvenons pas à progresser significativement.

Alors que nos communautés compagnonniques sont encore peu réalistes sur l'ampleur de la problématique, nos efforts sont trop souvent neutralisés par nos usages qui restent figés.

Nous le savons, nos freins internes sont principalement dus à la peur du changement et de l'inconnu. Pourtant, comme je vous l'ai clairement proposé dans le projet associatif, nous devons opérer un choc dans notre façon d'accompagner les jeunes à réussir et devenir Compagnons du Devoir. Nous devons surtout interroger la jeunesse entrante sur ses attentes, ses résistances et ses points d'intérêts majeurs dans ce que nous avons à lui proposer.

Nous comptons sur vous ces prochains mois, pour qu'ensemble nous puissions mener ces changements avec pertinence, audace et courage. ■

Mot d'accueil du Compagnon Christian Pons, Premier conseiller,  
le 19 janvier 2024.

## Pour mieux encadrer les activités liées à la vie des maisons du Tour de France

En octobre dernier, le Conseil d'orientation avait confié au Compagnon Patrick Chemin, secrétaire général de l'association, la mission d'organiser les compétences nécessaires pour répondre aux difficultés rencontrées dans les maisons du Tour de France (cf. *Lettre du CO* n° 85). Afin de couvrir plus largement l'ensemble des sujets concernant la vie dans nos maisons, la commande est passée d'initialiser un travail d'analyse et de proposer une organisation répondant aux besoins de nos équipes sur le terrain en matière d'accueil, d'ouverture, d'accompagnement et de réussite.

**À CE JOUR, PLUSIEURS SERVICES DU SIÈGE ASSURENT EN PARTIE CES MISSIONS. LES SERVICES HABITAT JEUNES ET ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT RECENSENT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :**

- Le recrutement, la formation et l'accompagnement des prévôts ;
- L'animation des binômes maîtresse de maison-prévôt ;
- La gestion de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration ;
- L'accompagnement socio-éducatif de la jeunesse ;
- L'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- La gestion des comportements à risque ;
- La conformité réglementaire et juridique.

En plus des compétences d'autres services, ceci permet aujourd'hui à l'association d'exercer ses activités dans un environnement complexe, où se côtoient des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), une délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et d'autres acteurs comme les unions nationales et régionales de l'habitat jeunes (UNHAJ/URHAJ), les différentes CAF et diverses associations sur les territoires.



Notre expérience, notre capacité à réagir et à nous adapter nous confèrent une force et une légitimité dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement, notamment parce que les Compagnons ont pu développer un modèle unique incluant le savoir-être et le savoir-vivre en communauté. Cependant, notre modèle autant original que légitime manque de repères et de visibilité face aux nombreuses réglementations qui évoluent sans cesse. La dimension et les particularités de notre activité d'hébergement des jeunes nécessite un outil adapté. Enfin, nous ne sommes pas sans connaître des difficultés liées à des comportements inappropriés.

Dans l'optique de mieux comprendre le cadre législatif propre à nos activités, nous avons pu récemment bénéficier d'un travail d'analyse par des personnels de l'Inspection générale des affaires sociales et de la santé (IGAS). Cette démarche devrait nous éclairer et nous aider à définir notre stratégie visant à défendre nos spécificités, souvent invisibles ou mal connues des administrations publiques ou privées.

Pour renforcer l'efficacité opérationnelle des activités « Accueillir et accompagner les jeunes » et « Animer les acteurs de l'accompagnement des jeunes », nous pourrions regrouper l'animation des compétences relevant du binôme maîtresse de maison-prévôt au sein d'une même organisation.

La construction de ce projet de réorganisation sera pilotée au cours des prochains mois et sera opérationnellement déployée à partir de janvier 2025. ■

## La stratégie dédiée au processus d'inscription des métiers à sections nationales

L'analyse des effectifs des primo-entrants, toutes sections confondues, fait ressortir une diminution du nombre de préinscrits en 2023, au nombre de 17 480 (contre 18 289 en 2022). Malgré cette baisse, le nombre de jeunes inscrits et affectés à une section de formation était en hausse de 4 %. En fin de parcours d'inscription, 5 456 jeunes étaient placés en entreprise, contre 5 372 en 2022, soit un taux de placement de 85 %.

Concernant les primo-entrants affectés à une section dite « à recrutement national » (celles qui dépendent des inscriptions de plusieurs régions pour atteindre leurs effectifs), 5 245 jeunes se sont préinscrits, soit une baisse de 2 % sur l'année précédente, mais 1 213 d'entre eux se sont finalement inscrits et ceci représente une augmentation de 9 % par rapport à 2022. En bout de processus, 955 jeunes ont pu signer un contrat avec une entreprise, ce qui représente une très légère hausse de 1 % comparé à 2022. Si les actions menées en 2023 ont contribué à faire progresser 8 métiers, 6 autres ont subi un recul. Les efforts restent à faire pour mieux accompagner les jeunes qui s'inscrivent dans ces formations, pour lesquelles nous n'avons que très peu de centres de formation en France et qui obligent certains apprentis à effectuer de grands déplacements. Nous voyons une amélioration dans la coordination des services régionaux, notamment par l'intermédiaire de notre centre de relation clients (CRC) basé à Reims.



D'autres améliorations sont envisagées pour l'année prochaine. Un correspondant du CRC sera identifié dans chaque région, afin de simplifier les échanges et assurer un meilleur suivi. De plus, une priorité sera donnée pour que, très tôt dans le processus d'inscription, ces jeunes puissent se voir proposer une offre d'embauche ainsi qu'une place en hébergement pour la sécuriser.

Pour aider à la compréhension et tenter de trouver d'autres pistes d'amélioration, une enquête a été réalisée auprès de 10 000 jeunes préinscrits qui ne nous ont pas rejoints pour leur formation. Parmi les répondants, 20 % nous ont indiqué ne pas avoir pu trouver une entreprise. Il apparaît que l'accompagnement à la recherche d'emploi est un axe majeur d'amélioration, plus particulièrement pour les sections en difficulté. La clarification de notre communication sur le sujet de ce que veut dire « devenir Compagnon » doit également faire partie de nos perspectives de travail. ■

## Le service **Entreprendre** de l'association

En place depuis 2007, cette action est une des multiples et généreuses opportunités que l'association offre aux Compagnons, à la seule condition d'être en règle. Depuis ses débuts, elle permet, souvent aux plus jeunes Compagnons à l'issue d'un Tour de France, d'être accompagné dans un projet de création ou de reprise d'entreprise ou encore de prendre une participation au capital. Une autre mission consiste à proposer un accompagnement aux Compagnons déjà installés qui rencontrent des difficultés avec leur entreprise.

L'équipe composée d'Emmanuel Chevalier, Christine Vaultier et Frédéric Lenoir amène une expertise dans les domaines de la stratégie commerciale, l'approche financière prévisionnelle, la recherche de financements et les aspects juridiques, fiscaux et sociaux. Pour les reprises, un diagnostic de l'entreprise à céder est réalisé, une évalua-

tion financière, un accompagnement dans les discussions avec le cédant, jusqu'à la formalisation d'un protocole.

Le service **Entreprendre** consacre en moyenne 25 à 50 heures pour un dossier de création et plus d'une centaine d'heures pour une reprise. Pour ce service d'une grande qualité, le Compagnon n'a qu'à engager tout ou partie de son compte personnel de formation (CPF plafonné à 2 200 €). Si l'entreprise est créée, un forfait de 1 700 € est facturé pour la première année d'accompagnement. Dans le cas d'une reprise, un forfait est calculé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise.

311 projets ont ainsi été accompagnés depuis la création du service, 232 se sont concrétisés et 38 nouveaux projets étaient en cours en 2023. La pérennité des entreprises est de 97 % sur les dix dernières années.

En parallèle de cette activité d'accompagnement, **Entreprendre** organise une formation préparant à la prise de responsabilité en entreprise. 6 sessions sont réparties entre les villes de Bordeaux, Paris, Baillargues et Villefontaine. ■

## Les stratégies des régions, une étape préalable à la validation du budget 2024

Alors que nous avons l'habitude de présenter le budget annuel de l'association en janvier, le Compagnon Dubus, conseiller à la Trésorerie, nous informait en octobre dernier (cf. *Lettre du CO* n° 85) qu'une nouvelle étape préalable ferait désormais partie du processus d'élaboration, pour travailler dans les provinces la stratégie annuelle de chaque région, selon des axes prioritaires nationaux définis en septembre 2023. Ces présentations régionales ayant eu lieu d'octobre à janvier derniers, une synthèse des actions 2024 a été présentée aux élus du Conseil d'orientation. Cette démarche jugée structurante et collaborative garantit avant tout un alignement parfait des engagements pris par l'ensemble des régions et des services du siège.

### LES AXES PRIORITAIRES DÉCIDÉS POUR L'ANNÉE 2024 CONCERNENT :

- Des objectifs opérationnels liés au développement de l'activité de formation continue modulaire, la certification « Habitat jeunes », des mesures et pratiques relevant de la RSO ainsi que la sécurité et la santé des salariés, des bénévoles et des jeunes en formation ;
- Des objectifs d'amélioration continue concernant le renouvellement de la certification Qualiopi, la relation avec les entreprises et les dispositifs relatifs à la gestion des personnes en situation de handicap ;
- Des indicateurs de performance pour mesurer la satisfaction des apprenants, le nombre d'Adoptions et de Réceptions, le résultat d'exploitation et, enfin, la qualité de vie au travail.

Faisant partie intégrante de ce travail, avec un objectif national de nouveaux adoptés d'un peu plus de 1 100 jeunes en 2024, un point sur les Adoptions et Réceptions en cours d'année montre qu'entre le 1<sup>er</sup> septembre dernier et le 13 janvier 2024, 101 jeunes ont déjà été adoptés et 510 de plus sont mis en chantier. La dynamique enclenchée doit se poursuivre ces prochains mois ; →

nous ne pouvons pas décevoir le nombre important de jeunes qui nous attend. Un objectif de 300 Compagnons est fixé ; la tendance est en augmentation et la qualité de notre fonctionnement en dépend, si nous voulons retrouver un niveau d'encadrement satisfaisant dans nos maisons.

L'ensemble des provinciaux et des délégués de métier ont réaffirmé leur engagement et leur volonté pour rester unis et lever les freins éventuels à l'Adoption d'un jeune. Il ne suffit souvent que de quelques échanges pour régler une situation de blocage. ■

## L'avancement des travaux sur les conduites à tenir

Le groupe constitué lors du Conseil d'orientation de janvier 2023 (cf. *Lettre du CO* n° 82), missionné pour apporter un éclairage sur l'ensemble de nos règles et faire des recommandations, nous livre un premier rapport. L'inventaire de ce qui régit actuellement la vie dans nos maisons et nos centres de formation ne comporte pas moins de 9 textes (8 règlements et la Règle), à savoir les conduites à tenir spécifiques à la maison, le règlement intérieur, celui du centre de formation et les autres...

Il semble nécessaire de simplifier un peu car, au cours d'une même journée, un jeune peut avoir à respecter plusieurs règlements différents, provoquant ainsi une certaine confusion. Depuis septembre 2023, le règlement intérieur de l'hébergement est devenu le règlement de fonctionnement, remis en début de séjour avec le contrat de résidence, il sera à l'avenir transmis avant l'arrivée avec le livret d'accueil. Son affichage est obligatoire dans la maison, il relate les obligations et les interdits de chacun, les sanctions, les règles des zones d'hébergement ou des lieux communs, etc.

Les affichages obligatoires dans les maisons sont aujourd'hui au nombre d'une dizaine également, en commençant par la Règle, jusqu'au règlement de fonctionnement en passant par la sécurité incendie, les informations liées au harcèlement et bien d'autres... La diffusion de ces règlements se fait par envoi avec le dossier d'accueil, mais ne sont pas toujours commentés ; les conduites à tenir sont lues et acceptées.

Quelques mauvaises habitudes sont à proscrire : les trombinoscopes avec numéros de téléphone qui posent des problèmes de confidentialité, puisqu'ils se trouvent généralement dans les lieux accessibles au public, ne devraient être consultables que dans le bureau du prévôt.

Une fois comparé le contenu de ces différents documents, les premières pistes d'amélioration seraient de supprimer les conduites à tenir spécifiques à chaque maison, le règlement de fonctionnement étant par définition propre à chaque site. Il nous faut recomposer les lieux des affichages obligatoires, intégrer dans les livrets d'accueil les temps et tenues spécifiques à chaque activité, ajouter une causerie sur le vêtement et l'image qu'il renvoie de celui qui le porte. Enfin, pour éviter toute forme d'incohérence et ne conserver que l'essentiel, centraliser la validation de tous les règlements dans un service du siège. ■



## Le montant de la pension applicable à partir de septembre 2024

En octobre 2022, les élus avaient décidé de valider en début d'année civile le montant de la pension applicable en septembre de chaque année (cf. *Lettre du CO* n° 81). Le choix de mettre en place un système mécanique d'évolution de la pension en fonction du coût de la vie s'appliquerait selon deux indicateurs : l'IRL T2 (indice de référence des loyers du 2<sup>e</sup> trimestre) pour la partie assimilée à l'hébergement et l'IPC (indice des prix à la consommation) pour la partie restauration (cf. *Lettre du CO* n° 82). Pour finir, les Compagnons garderaient la possibilité de ne pas appliquer totalement la hausse indiquée.

Ainsi, en se basant sur cette règle de calcul, l'indicateur IRL 2023 de 3,50 % s'appliquera à hauteur de 3,41 % et l'indicateur IPC 2023 de 3,70 % à hauteur de 3,30 %.

### **PAR CONSÉQUENT, LES MONTANTS DE LA PENSION APPLICABLES EN SEPTEMBRE 2024 SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :**

- Les frais de séjour mensuels passent de 431 € à 445 € ;
- Le prix du repas passe de 6,10 € à 6,30 € ;
- Le montant total de la pension évolue donc de 20,20 € à 22,40 € en fonction du nombre de repas pris dans le mois.

Concernant la pension des publics dits « non-résidents », le prix du repas passe de 9,50 € à 9,80 € et celui de la nuit de 25,20 € à 26,10 €. Pour rappel, les apprentis bénéficient d'une aide de 3 € par repas et de 6 € par nuit. ■

## Les projets d'expérimentation dans les provinces et les corps de métiers

Les travaux se poursuivent suite aux échanges des deux Conseils d'orientation précédents, au cours desquels les élus ont pu se concentrer sur deux axes prioritaires du projet associatif, à savoir : « Comment rendre les parcours de formation plus attractifs ? » et « Comment faire évoluer la vie dans les maisons du Tour de France ? ». Dans le cadre de ces deux thèmes ayant comme objectif commun d'améliorer le nombre d'Adoptions et de Réceptions, les provinces et les corps de métiers engagés dans des expérimentations ont pu partager l'avancement de leurs réflexions et des actions en cours. Il est intéressant de noter que tous s'attachent à associer les jeunes et les salariés, au-delà des Compagnons sédentaires. Les premiers retours démontrent une ouverture très intéressante des équipes qui semblent s'affranchir facilement de certaines de nos habitudes, jugées dépassées ou plus en phase avec la jeunesse et ses besoins. Allons-nous enfin pouvoir moderniser nos façons de faire pour que l'essentiel soit transmis selon des codes nouveaux ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre corps de métier ou de votre province pour connaître les travaux en cours. ■

## La liste des propositions d'Assises

Les élus ont validé à l'unanimité la liste des propositions d'Assises. Une première proposition portée par la province du Centre n'a pas été retenue. Elle concernait le déménagement du nom de la maison des Compagnons de Tours « La lanterne du père Soubise », de la rue de Littré vers la rue de Franche-Comté, finalement validé en Conseil d'orientation, tel que le règlement intérieur le permet depuis que les noms des maisons du Tour de France sont inscrits dans un document annexe.

La seconde, unique proposition d'Assises validée par le Conseil d'orientation, est portée par les Compagnons passants maçons du Devoir :

Les évolutions sociétales récentes, provoquées notamment par les isollements successifs de la période Covid-19, ont eu des conséquences sur nos membres, itinérants ou Compagnons sédentaires. La pudeur qui nous caractérise rend malheureusement invisibles ceux qui rencontrent des difficultés personnelles ou professionnelles et nous n'avons pas les compétences et/ou la sensibilité nécessaire pour déceler, alerter et accompagner.

Les Compagnons passants maçons du Devoir proposent de mettre en place et de piloter un groupe de travail sur l'accompagnement solidaire et fraternel de nos membres en cas de difficultés. Ce groupe de travail rendra compte

régulièrement soit en Conseil d'orientation, soit au Conseil directement et aura pour objectif de proposer aux 87<sup>es</sup> Assises de Dijon une liste d'actions à mettre en œuvre.

En ce qui concerne les élections et ratifications, les Compagnons auront à se prononcer sur les candidatures suivantes :

### ÉLECTIONS :

- Anne-Laure Roty, *Nivernaise la Belle Prestance*, Compagnon tapissière du Devoir, comme conseillère à la Trésorerie ;
- Thibault Dubus, *Beauceron la Sérénité le Soutien du Compagnonnage*, Compagnon passant plombier du Devoir, comme conseiller au Tour de France.

### RATIFICATIONS :

- Lukas Richter, *Lukas le Lorrain*, Compagnon serrurier-métallier du Devoir, comme provincial d'Allemagne-Autriche (élu) ;
- Serge Andrieu, *Rouergue la Persévérance le Soutien des Compagnons*, Compagnon passant couvreur du Devoir, comme provincial d'Occitanie-Pyrénées (en cours) ;
- Gérald Grandjean, *La Tolérance de Viviers*, Compagnon passant plâtrier du Devoir, comme délégué des Compagnons passants des métiers de l'aménagement et de la finition du Devoir, bons drilles du Tour de France (élu) ;
- Nicolas Reynes, *La Sérénité de Reilhac*, comme délégué des Compagnons passants jardiniers-paysagistes du Devoir (élu) ;
- Gaëtan Roubin, *Forézien la Persévérance le Soutien de la Règle*, comme délégué des Compagnons passants plombiers du Devoir, bons drilles du Tour de France (élu) ;
- Sébastien Lefèbre, *Artésien la Sérénité*, Compagnon électrotechnicien du Devoir, comme délégué des Compagnons des métiers des technologies associées du Devoir et du Tour de France (en cours). ■

## Quelques informations diverses

- Un groupe de travail - constitué du conseiller au Secrétariat, de 3 délégués de métier, de 3 provinciaux ainsi que de 2 Compagnons ayant eu la charge de la dernière consultation préalable - a été missionné par le Conseil d'orientation. Le groupe devra reprendre le *Guide de la consultation préalable à l'élection du Premier conseiller* et le faire évoluer en s'appuyant sur l'expérience de la dernière élection. Il s'agit donc de travailler sur une troisième version, en repartant de la dernière validée en 2021.
- Réception de Mère : la province de Bretagne nous informe qu'elle organisera la Réception de madame Catherine Lagadeuc, maîtresse de maison de Trégueux (Saint-Brieuc), le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024. ■



Lettre du Conseil d'orientation • Février 2024 #86 • ISSN 1767-0063

Lettre interne de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France

82, rue de l'Hôtel-de-Ville 75180 Paris Cedex 04 • Téléphone : 01 44 78 22 50

Directeur de la publication : Christian Pons

Crédits photos : © AOCDTF/Florent Pottier - © Jules DESPRETZ

Conception, réalisation : Graines d'Octets



[www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)